

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et de
l'aménagement du territoire

NOR : DEVN0907840A

Arrêté du **27 MAI 2009**

**portant désignation du site Natura 2000
HAUTS DE MEUSE
(zone spéciale de conservation)**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et la secrétaire d'État chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 12 décembre 2008 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 HAUTS DE MEUSE » (zone spéciale de conservation FR4100166) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/100000 ainsi que sur les cinq cartes au 1/50000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes :

1° Dans le département de la Meurthe-et-Moselle : Boucq ;

2° Dans le département de la Meuse : Apremont-la-Forêt, Buxières-sous-les-Côtes, Euville, Frémeréville-sous-les-Côtes, Geville, Girauvoisin, Han-sur-Meuse, Lamorville, Loupmont, Maizey, Mécrin, Saint-Mihiel, Sorcy-Saint-Martin, Troussey, Valbois, Varnéville, Vigneulles-lès-Hattonchâtel, Vignot.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 HAUTS DE MEUSE » figure en annexe au présent arrêté.

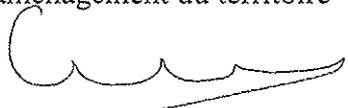
Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées aux préfectures de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement de Lorraine, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Article 3

La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

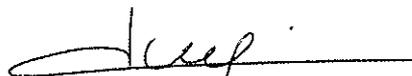
Fait à Paris, le **27 MAI 2009**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire



Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie



Chantal JOUANNO

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR4100166 HAUTS DE MEUSE (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)[*sites d'orchidées remarquables]
8310	Grottes non exploitées par le tourisme
9130	Hêtraies du <i>Asperulo-Fagetum</i>
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes à <i>Cephalanthero-Fagion</i>
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>
9180	* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

Mammifères

1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>
1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
1323	Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>
1321	Vespertilion à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>

Amphibiens et reptiles

1166	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>
------	--------------	---------------------------

Poissons

aucune espèce mentionnée

Invertébrés

aucune espèce mentionnée

Plantes

aucune espèce mentionnée

** Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R414-1 du code de l'environnement*

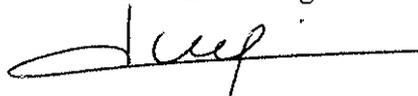
Fait à Paris, le **27 MAI 2009**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire



Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie



Chantal JOUANNO

SITE NATURA 2000 Hauts de Meuse (carte d'assemblage)

FR4100166 (Meuse - Meurthe-et-Moselle)

Carte au 1/100 000 (fond IGN scan100) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

Signé le : **27 MAI 2009**

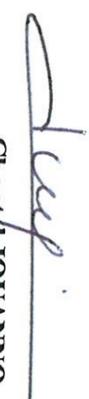
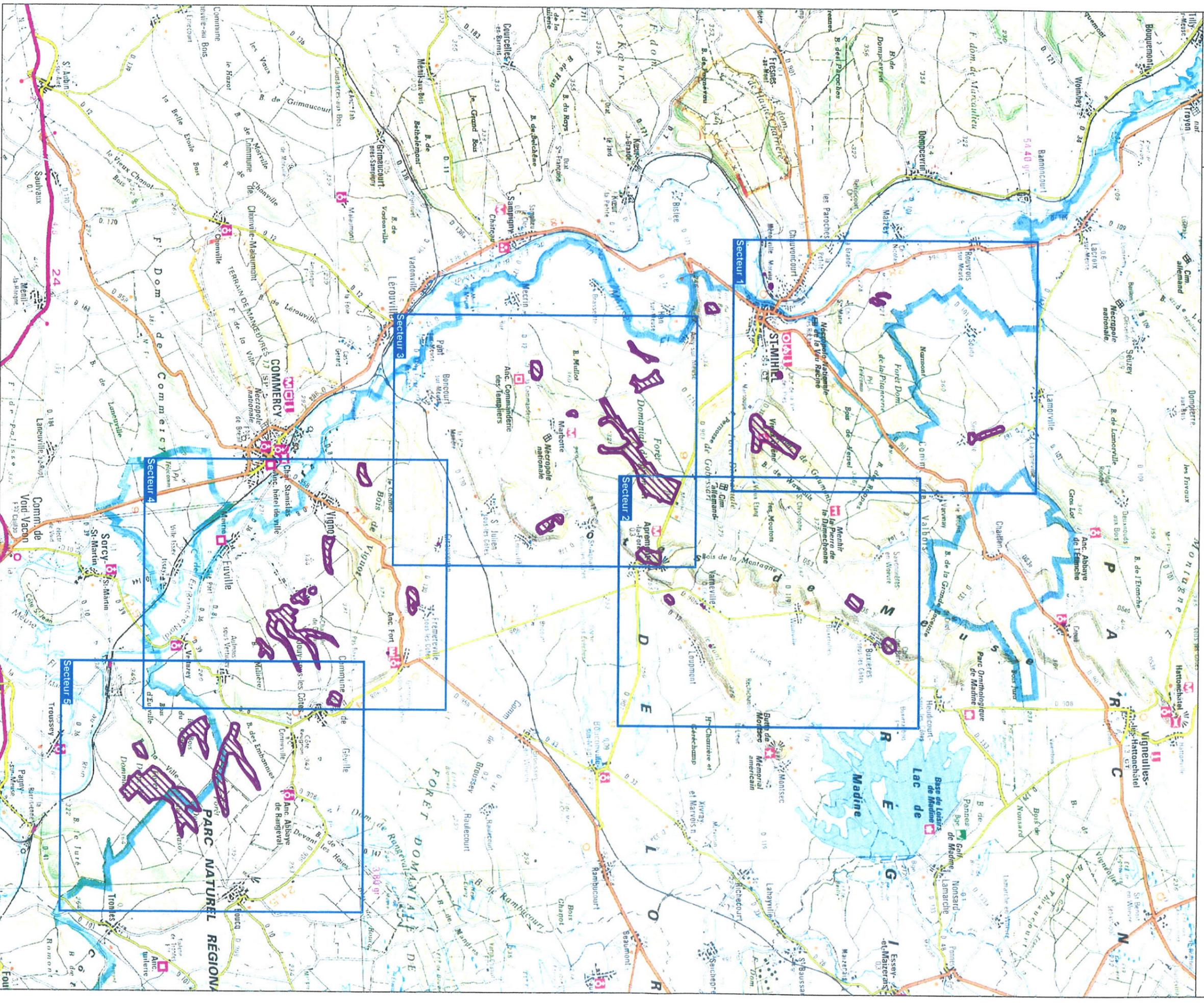
Le ministre d'Etat, ministre de l'Écologie, de l'Énergie,

du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Jean-Louis BORLIOO

La secrétaire d'Etat chargée de l'Écologie

Chantal JOUANNO

SITE NATURA 2000 Hauts de Meuse (Secteur 1)
FR4100166 (Meuse - Meurthe-et-Moselle)

Carte au 1/50 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de designation de la ZSC.

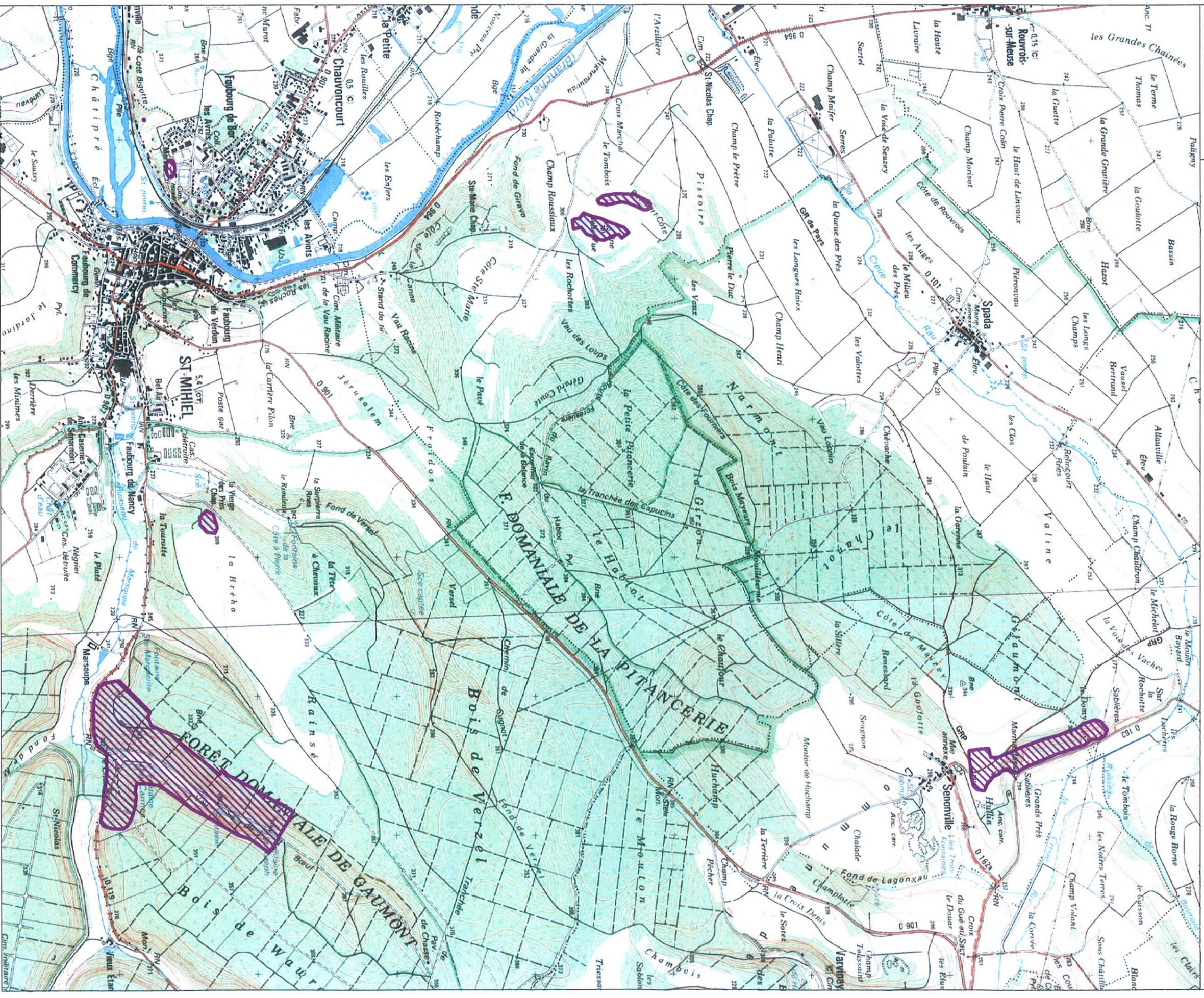
Signé le : **27 MAI 2009**

Le ministre d'Etat, ministre de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Jean-Louis BORLHO

La secrétaire d'Etat chargée de l'Écologie

Chantal JOUANNO



ZSC

**SITE NATURA 2000 Hauts de Meuse (Secteur 2)
FR4100166 (Meuse - Meurthe - Moselle)**

Carte au 1/50 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

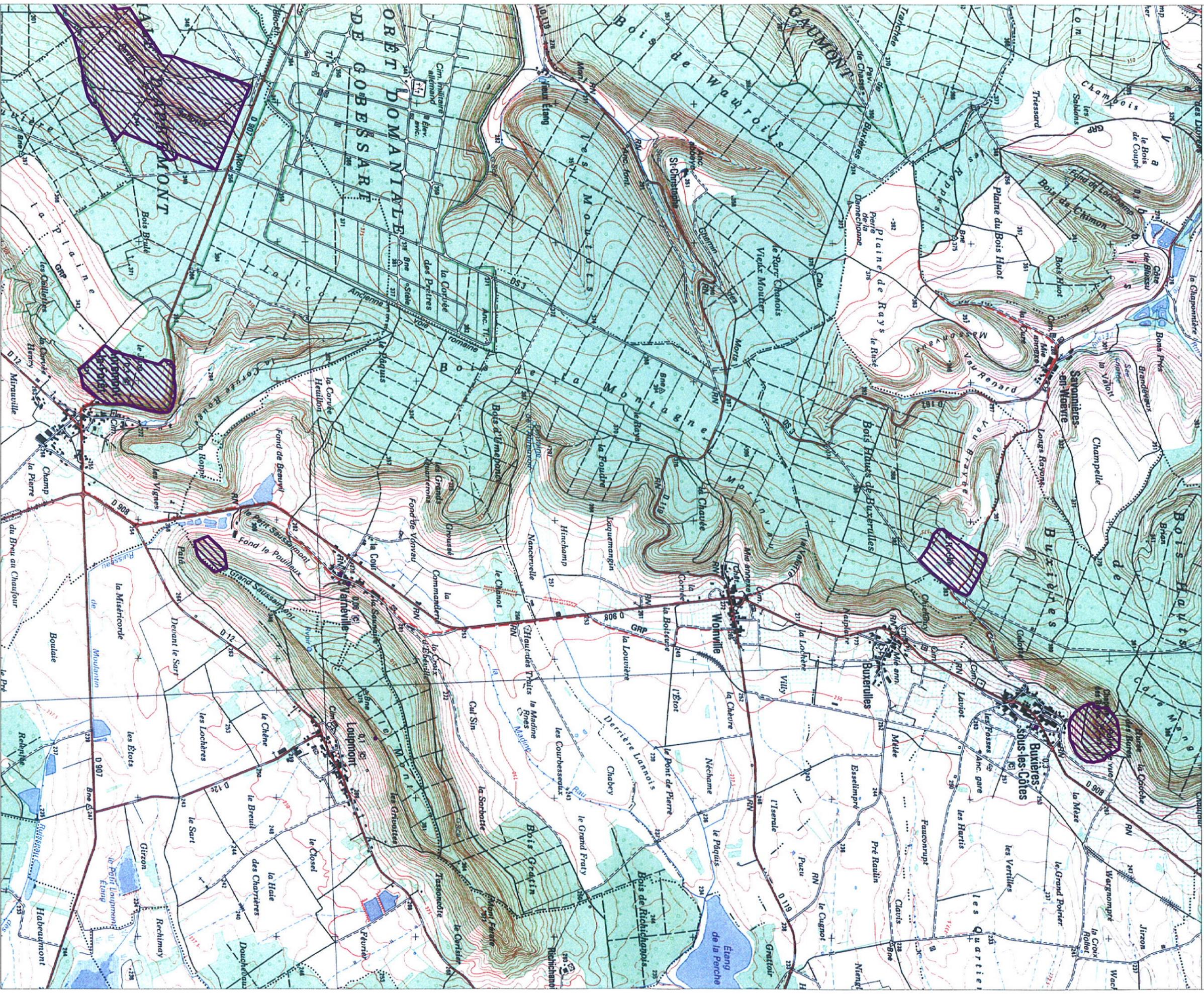
Signé le : **27 MAI 2009**

Le ministre d'Etat, ministre de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Jean-Louis BORTOLO

La secrétaire d'Etat chargée de l'Écologie

Chantal JOUANNO

**SITE NATURA 2000 Hauts de Meuse (Secteur 3)
 FR4100166 (Meuse - Meurthe-et-Moselle)**

Carte au 1/50 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

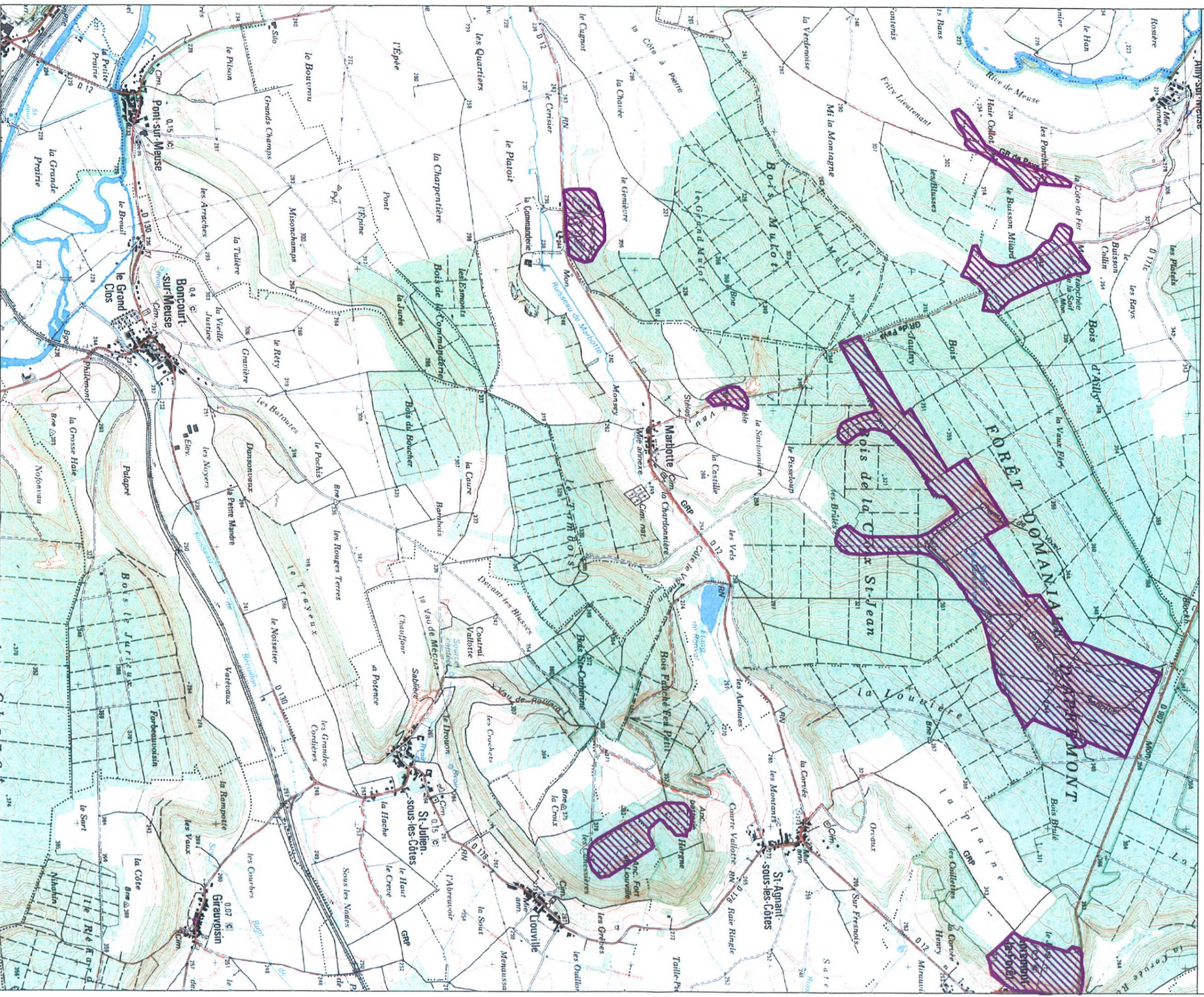
Signé le : **27 MAI 2009**

Le ministre d'Etat, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'Etat chargée de l'Écologie

Chantal JOUANNO



ZSC

SITE NATURA 2000 Hauts de Meuse (Secteur 4)

FR4100166 (Meuse – Meunerie - et - Moselle)

Carte au 1/50 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

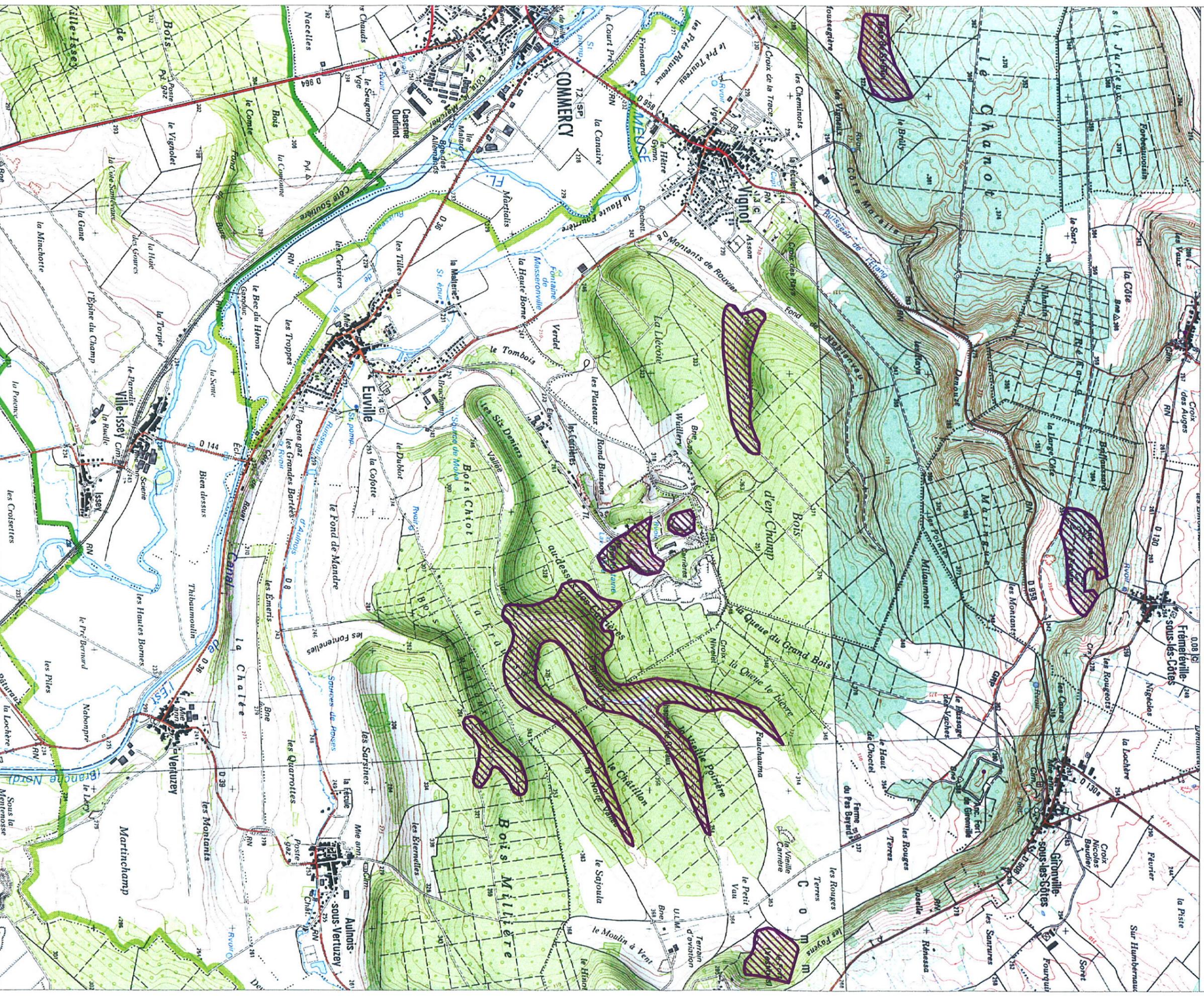
Signé le : **27 MAI 2009**

Le ministre d'Etat, ministre de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Jean-Louis BORTOLO

La secrétaire d'Etat chargée de l'Écologie

Chantal JOUANNO



ZSC

